

seigneurs de cette principauté y donnèrent leur adhésion, le 28 avril 1575, et consentirent à ce que leurs sujets y contribuassent comme à une chose très-équitable. Saint-Trivier fut imposé pour 732 livres.

Les habitants de Saint-Trivier ne voulant pas acquiescer aux lettres que Louis de Bourbon, prince de Dombes, avait données en faveur du sieur Jacob, capitaine du Châtelard, il fut obligé de transiger avec eux, et moyennant 550 livres qu'il promit payer aux habitants, ils promirent qu'ils ne comprendraient ni lui ni ses enfants mâles, soit qu'il fût capitaine ou non du Châtelard, pour les biens qu'il possédait alors dans leur châtellenie. Cette transaction est du 8 août 1582, passée en présence de Jacques de Champier, gouverneur, Simon de Chaves et noble Antoine de Lovat, seigneur de Champollon, dans la maison d'honnête Claude de Poleins. Cette transaction fut homologuée au Parlement, le 19 du même mois.

Les habitants de Saint-Trivier, Frans et Jassans avaient intenté un procès à Catherine et à Antoinette de Rancé de Gletteins, pour leur faire payer des impôts ; elles le refusèrent, et un arrêt du bailliage de Dombes, du 17 octobre 1593 leur donna gain de cause, comme issues de noble race et condamna ces habitants à tous les frais.

Claude de Cléberg, baron de Saint-Trivier, fils de David de Cléberg testa le 8 juillet 1594 et mourut sans avoir pris d'alliance.

En 1595, les habitants de Saint-Trivier adressèrent à Henry, duc de Bourbon, souverain de Dombes, des remontrances au sujet de la ruine entière que leur avait causée la guerre, suppliant ce prince de les délivrer des garnisons, à charge de se garder eux-mêmes, rappelant que le château de Saint-Trivier avait été pris par le duc de Savoie et la ville démantelée et détruite par le régiment du baron de Trenessey ; à quoi le prince fit droit par ordonnance ; Louis de Cléberg, baron de Saint-Trivier, se plaignit aussi de ce que l'on avait enlevé presque toutes les munitions,